

Contribution du psychologue à l'amélioration de l'organisation et de la gestion des garderies et orphelinats de Cotonou (Bénin)

de CHACUS S. et GUIDIGBOHOUN A.

*Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Département de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université d'Abomey-Calavi, 01 BP 526 RP Cotonou
E-mail : dechacussyvic@hotmail.fr ; Tél. : 00229 94632962*

Résumé

Le stade de l'enfance revêt d'une importance capitale. La mission de protection familiale de l'enfant est souvent relayée ou parfois remplacée par un encadrement institutionnel dont les actions servent à propulser l'enfant à une acquisition effective et globale de ses particularités biologiques, psychologiques et sociales. Cette étude s'est penchée sur les aspects structurels et organisationnels des structures de garde et de protection de l'enfant en vue de contribuer à une bonne connaissance de l'environnement socio-économique, institutionnel, juridique et psychologique dans lequel l'accueil des enfants et leur prise en charge se font au Bénin.

L'étude s'est déroulée dans des garderies et orphelinats de Cotonou qui ont fait l'objet d'un pré-recensement en collaboration avec les centres de promotion sociale de Cotonou avant l'adresse des questionnaires aux différentes personnes ciblées.

L'inexistence des normes et standards des structures d'accueil et de protection des enfants constitue un frein au bon fonctionnement de ce secteur malgré les dispositifs non moins appréciables remarqués sur le terrain.

L'avènement des directives nationales permettra de mieux régler ces structures pour améliorer le secteur en vue de les aider à mieux jouer leur partition dans l'accomplissement du bien être de l'enfant.

Mots clés : Bénin, garderie, orphelinat, enfant, psychologie, encadrement

Abstract

The stage of childhood is of paramount importance. The mission of family protection of the child is often relieved or sometimes replaced with an institutional supervision as which actions act for projecting the child in a real and total acquisition of its biological, psychological and social features. This study leaned over the structural

and organizational aspects of structures of nurse and protection of the child with a view to contributing to a good knowledge of the socioeconomic, institutional, juridical and psychological environment in which the reception of the children and their taking care are made in Benin.

The Study took place in day nurseries and orphanages of Cotonou which made the object of a pre-inventory in collaboration with the centres of further education of Cotonou before the address of questionnaires to the different directed persons.

The nonexistence of norms and standards of structures of reception and protection of the children constitutes a brake in the good functioning of this area in spite of the less significant implements pointed out on the ground.

The advent of national directives will allow of better regulation these structures to ameliorate the area with a view to helping them to play their partition better in the accomplishment of the property to be of the child.

Keys words: Benin, day nursery, orphanage, child, psychology, supervision

1. Introduction et justification du sujet

« L'être humain possède la plus longue période d'immaturation de toutes les espèces... L'immaturation de l'enfant requiert une longue période de protection de la part des parents »¹.

Le temps de l'enfance constitue donc une période de protection familiale, d'amour parental, de joie et de premières découvertes, d'apprentissage d'une vie harmonieuse en société.

Or, de plus en plus, selon un article de l'UNESCO² et un rapport du BIT³ beaucoup d'enfants ne jouissent pas de ce droit et sont privés d'un encadrement familial à cause des phénomènes de l'exploitation, des situations de maltraitance, ou du décès de leurs géniteurs, etc.

¹ Article de Wikipédia sur les Fondements Théoriques consulté en juillet 2011 : <http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/pdf/part9-f.pdf>

² Article de l'UNESCO sur les Enfants de la rue, Enfants travailleurs publié en juin 1999 sur le site : <http://www.unesco.org/education/educprog/>

³ BIT/IPEC, La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin. Caractéristiques sociodémographiques des enfants victimes de la traite- Rapport, Cotonou, Novembre 2004, page 25.

A tous les niveaux de la sphère mondiale dans l'esprit des OMD⁴, des stratégies se développent pour renforcer les compétences dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence ; des associations et des organisations de la société civile⁵ se mobilisent afin de faciliter l'accès du plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents à une meilleure vie socio-économique face au défi du phénomène d'exclusion sociale et de la traite des enfants.

De même, de l'étude de Tossa⁶, les enfants dont les parents sont salariés et qui sont régulièrement en famille, souffrent également d'une absence maternelle pendant les heures de travail ; les diverses occupations ou l'emploi des femmes les obligent à confier leur progéniture aux structures d'accueil afin de mieux répondre aux exigences professionnelles et autres.

Face à cette réalité, la réponse nationale à la forte demande de garde d'enfants est faible car le Ministère de la Famille ne dispose sur tout le territoire national que d'une garderie pour une population active de 665.100 habitants à Cotonou⁷ et on note à cet effet un essor d'ouverture des centres d'accueil d'enfants sans aucune autorisation de l'Etat si l'on considère la floraison des demandes d'agrément des garderies notifiées dans les centres de promotion sociale en occurrence celle de Wologuèdè en 2010 et 2011.

Il importe donc, vue l'engouement à l'ouverture des garderies d'enfants et des orphelinats (...), de se pencher sur la question pour mieux apprécier la situation des enfants.

La question qui se pose est de savoir si le placement d'enfants en institution ne pourrait-il pas affecter le développement des enfants quand le cadre politique et institutionnel ne prévoit pas des dispositions légales et réglementaires pour limiter les abus ? Et quelles sont les précautions prises pour que l'accueil des enfants en institution n'augmente leur vulnérabilité ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions que le sujet intitulé « **Contribution du psychologue à l'amélioration de l'organisation et de la gestion des garderies et orphelinats de Cotonou (Bénin)** » est choisi en vue d'apprécier l'aspect institutionnel

⁴ Article de l'ONU sur Réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement en Afrique publié en juin 2008:site de l'ONU sur les OMD destiné aux publics scolaires.

⁵ - MFE: Etude Nationale sur la traite des enfants, Cotonou, Bénin, volume3, Novembre 2007, pp vi-vii.

⁶ Tossa A. N. Système moderne de garde à Cotonou: déterminants du choix des parents, mémoire de fin de formation pour l'obtention du diplôme des Techniciens Supérieurs de l'Action Sociale, FSS Cotonou, pp66, 2009.

⁷ Mairie de Cotonou, Les Indicateurs Urbains de Cotonou, 2^{ème} Edition, Octobre 2008, p 12.

et organisationnel dans lequel la promotion des droits de l'enfant se fait au Bénin et en contribuant à l'amélioration du système.

Pour cette étude, l'objectif général fixé est de : contribuer à une bonne connaissance de l'environnement socio-économique, institutionnel, juridique et psychologique dans lequel l'accueil des enfants et leur prise en charge se font au Bénin.

2. Approche méthodologique

L'étude qui s'est déroulée dans les garderies et orphelinats de Cotonou, est une enquête par sondage et est d'une nature analytique comparative à visée qualitative et quantitative (comparaison des données qualitatives et quantitatives recueillies au niveau des deux structures) pour permettre d'apprécier la qualité de la prise en charge des enfants dans les structures de garde et de protection dans un contexte politique et réglementaire. La démarche méthodologique adoptée s'articule autour des points à savoir : la revue bibliographique et webbiographique, l'échantillonnage et la technique d'enquête.

D'abord la revue bibliographique et webbiographique a permis de mieux appréhender et nuancer les termes de garderie et orphelinats ; d'exposer les théories liées à notre thème et de résumer certains travaux de recherche qui ont déjà abordé certains aspects de la garde et de protection des enfants. De même, le répertoire des orphelinats de 2007 du MFASSNHPTA a permis d'identifier les orphelinats existants dans le secteur de recherche pour faire les enquêtes. Un travail préparatoire a été fait pour établir la liste de la majorité des garderies à enquêter dans le cadre de cette étude. Les travaux de pré-recensement des garderies ont permis d'avoir une liste non exhaustive pour faire le travail.

Ensuite, quant à l'échantillonnage, la population cible est représentée par 27 responsables (de 21 garderies et 6 orphelinats), 42 parents bénéficiaires des services des garderies, 6 orphelins, 27 employés des structures cibles et une proportion de 10 personnes ressources des affaires sociales pour bien étudier le contexte politique et institutionnel de la situation. Il est prévu un échantillon de cent douze (112) personnes à enquêter. Ces choix approximatifs ont été effectués sur la base des chiffres communiqués par les chefs des Centres de Promotion Sociale.

Enfin, l'outil de collecte des données adopté est le questionnaire. La question abordée interpelle plusieurs acteurs à divers niveaux et relève d'un domaine où les initiatives privées prédominent. C'est pourquoi, le questionnaire est le seul outil utilisé pour enquêter les cibles. Un pré-test des questionnaires a été réalisé pour ajuster

certaines questions avant l'enquête proprement dite. La collecte s'est déroulée du mois d'Août 2011 au mois de Mars 2012.

3. Résultats et analyses des données

Les données recueillies ont été traitées par le logiciel SPSS.

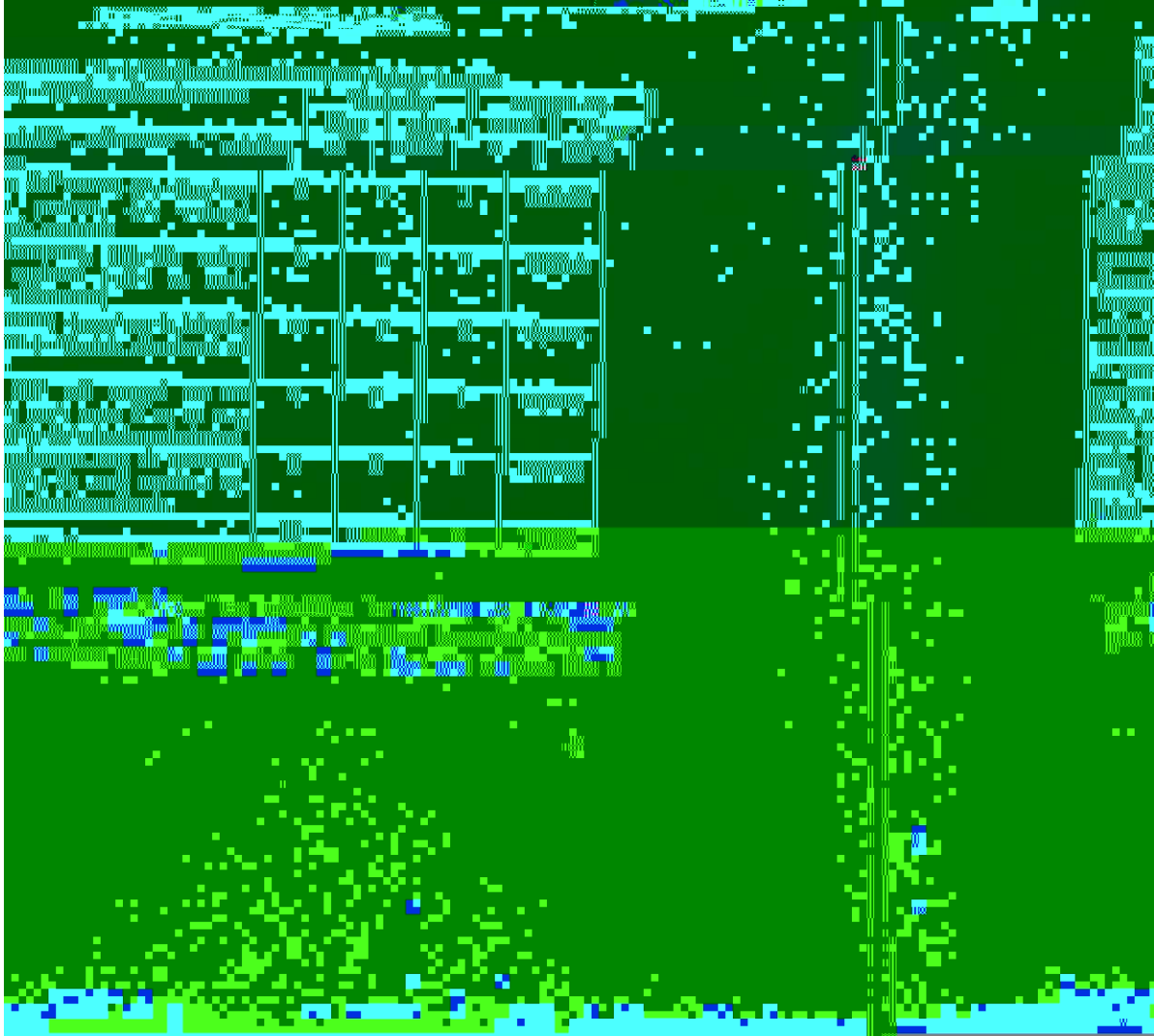
• Cadre environnemental des structures

Tableau I : Présentation des locaux et matériels dont disposent les structures visitées

Structures Caractéristiques	Garderies		Orphelinats	
	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Disponibilité en locaux	19	100 %	6	100 %
Disponibilité en matériels d'installation	19	100 %	6	100 %
Disponibilité en matériels de cantine	19	100 %	6	100 %
Disponibilité en matériels éducatifs	19	100 %	6	100 %

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

Toutes les structures visitées disposent du minimum de matériels pour accueillir les enfants.



l'abandon, à l'enfance malheureuse ou en situation difficile. Les tableaux suivants précisent les précautions prises par ces structures sur les plans institutionnel et juridique.

• **Cadre institutionnel et juridique**

Tableau III : Existence ou non d'une autorisation d'ouverture

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Oui (orphelinat)	6	24,0	24,0	24,0
	Non (orphelinat)	0	0,0	0,0	0,0
	OUI (garderie)	9	36,0	36,0	60,0
	NON (garderie)	10	40,0	40,0	100,0
	Total	25	100,0	100,0	

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

Le pourcentage cumulé des structures visitées montre que 60 % de ces structures disposent d'une autorisation d'ouverture à raison de 24 % pour les orphelinats (soit 100 % des orphelinats enquêtés) et 36 % des garderies ont une autorisation d'ouverture contre 40 % qui ne disposent d'aucune autorisation comme l'indique le tableau IV.

Tableau IV : De quelle structure avez-vous obtenu votre autorisation ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Aboutie au niveau de MFASSNPTA	1	4,0	4,0	4,0
MEMP	5	20,0	20,0	24,0
En cours au MFASSNHPTA sans suite	12	48,0	48,0	72,0
Ministère de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, par la Préfecture	6	24,0	24,0	96,0
Du MSP (garderie)	1	4,0	4,0	100,0
Total	25	100,0	100,0	

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

48 % des garderies en

Tableau V: Existence ou non d'un numéro d'enregistrement

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	1	13	52,0	52,0	52,0
	2	12	48,0	48,0	100,0
Total		25	100,0		

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

Environ 52 % des structures enquêtées affirment qu'elles disposent d'un numéro d'enregistrement. 48 % des garderies visitées ne disposent d'aucun numéro d'enregistrement.

Tableau VI: Conditions ou modalités de création, d'ouverture des structures d'encadrement des enfants au Bénin selon les personnes ressources enquêtées

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Avoir l'infrastructure adéquate, formuler une demande en présentant la structure, enquête sociale du CPS	1	11,1	11,1	11,1
	Demande d'autorisation du MFASSNHPTA, rapport d'enquête social de l'assistant social	1	11,1	11,1	22,2
	Infrastructures répondant aux normes, personnel qualifié, existence d'un minimum de moyen pour nourrir et soigner	1	11,1	11,1	33,3
Remplir les formalités					

Tableau VII : Textes légiférant le cadre de fonctionnement des structures d'accueil des enfants selon les personnes ressources enquêtées

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Aucune idée, je ne sais pas, n'existe pas, ne connaît pas, ne sait pas	7	77,1	77,1	77,7
Document de politique de protection de l'enfant	2	22,2	22,2	100,0
Total	9	100,0	100,0	

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

22,2 % des personnes ressources reconnaissent qu'il y a un document de politique de protection de l'enfant qui donne des directives sur le cadre de fonctionnement des structures de protection et de garde d'enfants. 77,1 % ignorent ces dispositions. Dans ce cas, quelle serait la qualité de l'encadrement ?

• **Qualité de la garde et de la prise en charge**

Tableau VIII: Niveau d'encadrement des enfants selon les parents

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Bon encadrement	36	90,0	90,0	90,0
	Mauvais encadrement	4	10,0	10,0	100,0
	Total	40	100,0	100,0	

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

90 % des bénéficiaires des prestations des garderies estiment que leurs enfants sont bien encadrés. Par contre 10 % pensent que l'encadrement est mauvais.

Tableau IX : Appréciation de la prise en charge des enfants en matière d'alimentation par les parents

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Bon	19	47,5	50,0	50,0
	Acceptable	19	47,5	50,0	100,0
	Total	38	95,0	100,0	
Manquante	Système manquant	2	5,0		
Total		40	100,0		

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

Environ 47,5% des parents ont affirmé que la prise en charge

Tableau XII : Appréciation de la prise en charge des enfants sur le plan ludique

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valid	Bon	22	55,0	58,7	58,7
	Acceptable	10	40,0	41,3	100,0
	Total	38	95,0	100,0	
Manquante	Système manquant	2	5,0		
Total		40	100,0		

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

En moyenne 55 % des bénéficiaires des prestations des garderies pensent que l'encadrement sur le plan ludique est bon et 40 % estiment que cet encadrement est acceptable.

• **De l'aboutissement de l'encadrement**

Au vu de ces appréciations parentales, qu'en est-il des points de vue des orphelins enquêtés ?

Tableau XIII : Insuffisances relevées par les orphelins

		Fréquence	Pour cent	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valid	Ce qui je déteste c'est qu'on me punie, refus de visiter mon père	1	16,6	16,6	16,6
	Insuffisance de machines pour la couture, pas d'ouverture pour l'apprentissage en couture, l'apprentissage en couture est mauvais	1	16,6	16,6	33,2
	Je ne veux pas partir	1	16,6	16,6	49,8
	Manque de moyens financiers pour nourrir les enfants	1	16,6	16,6	66,4
	Pas d'ouverture pour l'apprentissage du métier, les vivres PAM ne viennent pas à temps	1	16,6	16,6	83,4
	Pas de terrain de foot pour notre distraction et épanouissement	1	16,6	16,6	100
	Total	6	100,0	100,0	

Source : Enquête de terrain Août 2011 à Mars 2012

Ce tableau montre les insuffisances qu'ont relevées les enfants encadrés dans les orphelinats. Ces insuffisances sont liées à

l'alimentation, à l'insuffisance de moyens matériels et financiers.

||| |||

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par les employés travaillant dans les orphelinats sont liées à la surcharge de travail, à la réinsertion des enfants, au manque des moyens financier, matériel et roulant, et d'espace.

Au niveau des garderies, les responsables sont confrontés au problème de non paiement des pensions de garde par les parents, au retard accusé par ses derniers dans le retrait des enfants, au problème de personnel peu engagé et l'Etat qui n'a pas pris en compte leurs demandes d'autorisation. Quant à leurs employés, il est difficile à certains de se déplacer pour se rendre sur leur lieu de travail et de revenir à la maison avec un salaire dérisoire. Ils sont aussi confrontés aux caprices des parents qui sont trop exigeants. Certains ne font pas le retrait des enfants aux heures indiquées et n'accompagnent pas souvent leurs enfants de matériel de change. On note également une surcharge de travail. Face à cette réalité, les personnes ressources enquêtées ont fait des propositions pour améliorer le profil des encadreurs dans ces structures. Le tableau suivant présente ces propositions.

Tableau XV: Proposition de qualifications requises pour le personnel d'encadrement dans les structures par les*

Structure	Proposition de qualifications requises	Proposition de qualifications requises	Proposition de qualifications requises
Orphelinat
Garderie

...

...

L'enquête a révélé que la qualité globale des garderies visitées est acceptable. Elles offrent une ambiance agréable, sécurisante et familiale à travers les netts soins, les jeux, les dessins, animés, les petites séances d'animation en chansons enfantines.

Alors qu'il n'existe pas encore de normes pouvant guider les responsables à garder, à entretenir leurs garderies, on peut comprendre que c'est seulement sous l'influence de la concurrence et du marketing que le cadre d'accueil au niveau des garderies est acceptable et appréciable. Il est donc impérieux d'avoir un cadre environnemental approprié, des matériels adéquats et du personnel qualifié dans ces structures.

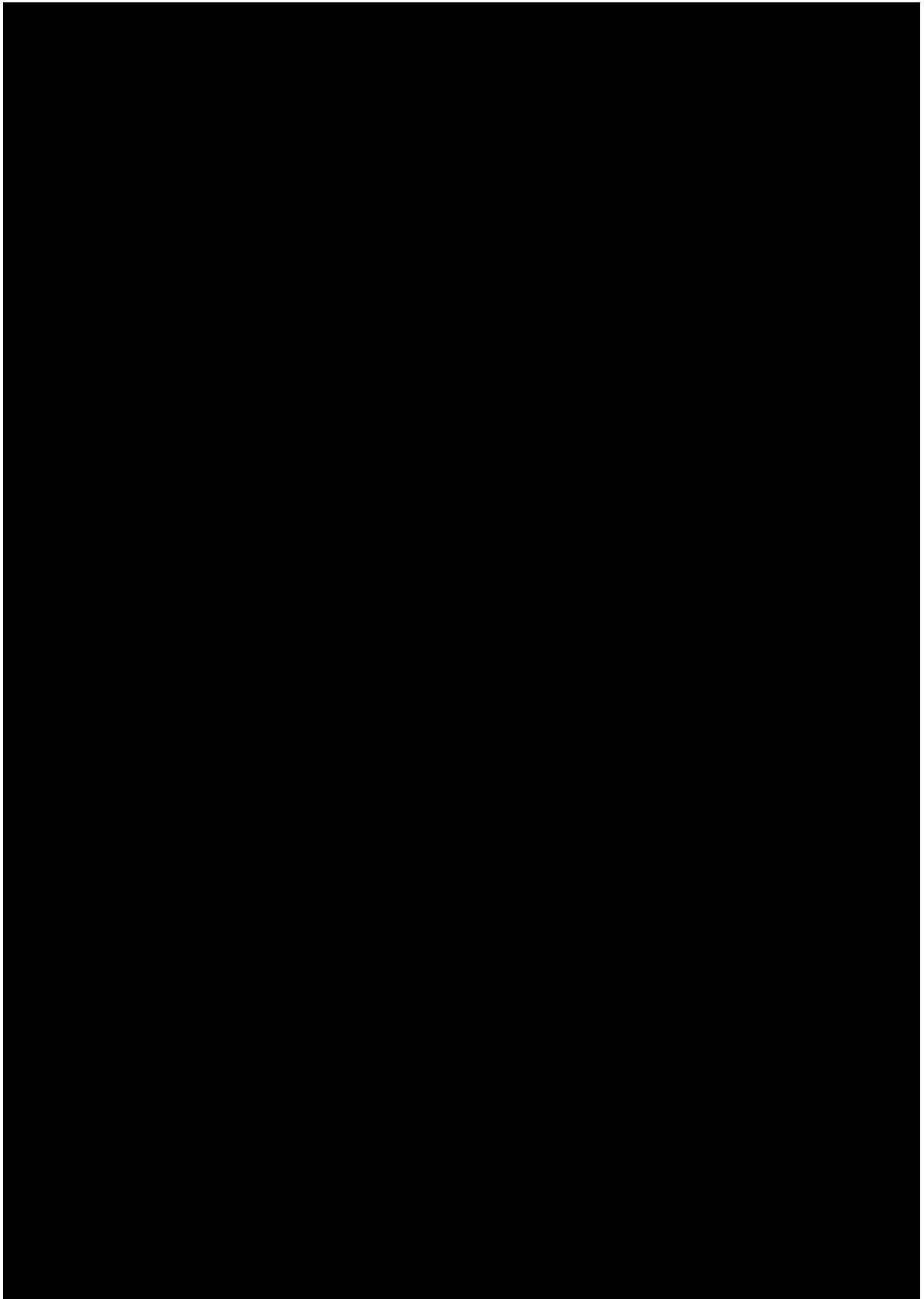
de fonctionnement des structures d'accueil et de protection d'enfants (tableau VI).

Par ailleurs, l'enfant doit trouver dans son environnement, sa nourriture physique et psychique. Pour la plupart des garderies visitées, les activités menées avec les enfants se résument aux soins qu'on leur administre, les chansons et l'utilisation des jouets ; les temps de repas, de collation, de repos et de sieste sont également respectés.

En conclusion, l'équipement des garderies est adéquat dans le but de satisfaire la clientèle, d'élever le taux de fréquentation du centre et d'améliorer le score du rendement financier, de réussir son entrepreneuriat.

- **De l'organisation et la gestion des orphelinats**

Quant à l'interprétation des données recueillies au niveau des orphelinats, elles diffèrent de celles des garderies par la catégorie d'enfants que ces établissements accueillent (enfants de 0-18 ans), par leurs modalités d'accueil, par les procédures judiciaires entreprises, le mode d'intégration des enfants qui n'est pas occasionnel, mais durable.



Quant à l'aboutissement de l'encadrement des enfants, il constitue un facteur très important et constitue le gros lot du souci de presque tous les responsables d'orphelinat.

Certes, ils font des efforts louables dans la scolarisation et l'insertion professionnelle des enfants mais en réalité leur difficulté se situe dans l'insertion des enfants dans leur famille lorsque ces familles ne sont pas connues ou ne sont pas retrouvées. Les orphelinats n'ont plus d'issue pour ces enfants qu'ils ne doivent pas être gardés au-delà d'un certain âge ou d'un certain délai. Il faut donc trouver les voies et moyens pour promouvoir le secteur et contribuer à la protection de l'enfant, citoyen de demain.

Conclusion

Au regard des résultats obtenus, il est évident de faire incontestablement une remarque pertinente : la garderie et l'orphelinat ont des rôles similaires et de part leur fonctionnement ils contribuent à l'épanouissement de l'être humain.

Au terme de cette étude, on peut retenir que l'Etat reconnaît la place des garderies d'enfants dans le développement socio-économique des parents par le fait qu'en gardant l'enfant dans un milieu sécurisant et sain, la mère se trouve libre d'exercer une activité professionnelle et par conséquent d'augmenter les ressources financières de la famille. Pour confirmer l'hypothèse, son rôle n'est donc pas absent, il est plutôt timide. En réalité, les garderies se développent plus ou moins dans un environnement sans des textes de référence disponibles et n'ont pas fait l'objet d'un recensement au Bénin. A l'étape actuelle de l'organisation du secteur, la deuxième hypothèse est aussi confirmée : l'état ne dispose pas encore des normes et standards devant régir l'ouverture et l'accueil des enfants, elles sont en cours d'adoption. Ceci freine un peu la mise en conformité des structures existantes sur le terrain avec les procédures adéquates. L'engagement de l'Etat est donc trop limité car son initiative d'ouverture d'halte-garderie ne s'est pas encore élargie sur toute l'étendue du territoire national.

Pour le moment, toutes les garderies ont intérêt à offrir une atmosphère familiale. L'accueil des enfants doit désormais faire l'objet d'importantes évolutions institutionnelles pour bien jouer leur partition de relais à la garde parentale. Ainsi donc, l'inadéquation du profil du personnel et leur cahier de charges est à améliorer.

Quant aux orphelinats, ils sont des structures plus anciennes que les garderies et jouent un rôle « de protection de remplacement » ou de « substitut familial ». L'Etat doit jouer sa partition pour régler le secteur et promouvoir le droit des enfants. Il faut

remarquer que si les problèmes évoqués sont résolus, ces structures deviendront un champ de prédilection des recherches scientifiques. D'autres perspectives de recherches, seront ouvertes sur le premier âge dans les garderies, sur l'impact des interventions des structures d'accueil sur l'enfant, les aboutissements de l'encadrement sur le développement psychologique, social et professionnel des enfants.

Références Bibliographiques

BIT/IPEC, La traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail au Bénin. Caractéristiques sociodémographiques des enfants victimes de la traite- Rapport, Cotonou, Novembre 2004, pp 25.

Mairie de Cotonou : Les Indicateurs Urbains de la Ville de Cotonou, Bénin, 2^{ème} Edition. Octobre 2008, pp 90.

MFASSNHPTA, Rapport provisoire de l'Etude sur les Normes et Standards des Orphelins.